

Comité Syndical

05/02/2026

Séance enregistrée



Informations techniques pour la visio

Transmission en direct : Décalage possible entre 30 et 60 sec

Participant(e)s à distance:

- Merci d'envoyer Vos nom et prénom via la section questions-réponses en ligne ("*chat*")
- Pour intervenir en séance, utiliser la messagerie en ligne, aussi appelée conversation ou chat (questions-réponses)
- Seuls les délégués peuvent voter / intervenir en séance
- Rôle du modérateur

Dysfonctionnement de l'outil d'envoi des convocations

L'outil « Bureau des Elus » a rencontré un problème technique durant l'envoi des convocations.

Cela s'est traduit par la multiplication automatique des relances par mail.

Nous vous prions de bien vouloir nous excuser et vous remercions pour votre compréhension.

La résolution avec l'éditeur est en cours.

Ordre du jour

- A. Désignation d'un(e) secrétaire de séance
- B. Validation du procès-verbal de la réunion précédente

Ordre du jour

C. Délibérations

1. Rapport des décisions du Président, des délibérations prises en Bureau Syndical, des actes pris par le 1er Vice-Président en l'absence ou empêchement du Président, des passations de marchés et contrats, dans le cadre des délégations du Comité Syndicat
2. Subvention exceptionnelle d'équilibre du budget principal au budget Géoplateforme17
3. Finances
 - a) Compte Financier Unique (CFU) 2025
 - b) Affectation des résultats (budget principal et Géo17)
 - c) Budget Primitif 2026 (budget principal et Géo17)
4. Tarifs 2026

Ordre du jour

C. Délibérations

5. Autorisation de signer les contrats de services Géo 17
6. Modification de la composition de la commission d'appels d'offres (CAO)
7. Signature d'un contrat de projet pour un chargé de mission stratégie numérique
8. Tableau des effectifs
9. Composition de Soluris
10. Modification du règlement de la flotte automobile
11. Révision de la Charte du télétravail

Ordre du jour

D. Actualités et informations

1. Présentation du Rapport Social Unique (RSU) 2024
2. Renouvellement des instances de gouvernance (suite aux élections municipales)
3. Révision de l'homologation RGS de Soluris

E. Questions diverses

A. Désignation d'un(e) secrétaire de séance



B. Validation du **procès-verbal** du Comité
Syndical du 11 décembre 2025

VOTE

- Votes pour :
- Votes contre :
- Abstentions :

C. Délibérations



1. RAPPORT SUR LES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT, DÉLIBÉRATIONS PRISES EN BUREAU SYNDICAL, DES ACTES PRIS PAR LE 1ER VICE-PRÉSIDENT EN L'ABSENCE OU EMPÊCHEMENT DU PRÉSIDENT, DES PASSATIONS DE MARCHÉS, CONTRATS ET CONVENTIONS DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Conformément à la délibération du Comité Syndical n°2025.36 du 17 juillet 2025, portant délégation de compétences du Comité Syndical au Bureau Syndical ;

Conformément à la délibération du Comité Syndical n°2025.37 du 17 juillet 2025, portant délégation de compétences du Comité Syndical au Président ;

Conformément aux statuts de Soluris approuvés par délibération n° 2025.51 en Comité Syndical du 25 septembre 2025 ;

Monsieur le Président informe les membres du Comité Syndical des décisions suivantes, prises conformément à la délégation de compétences du Comité Syndical au Bureau Syndical et du Comité Syndical au Président :

Décisions du Président :

- Décision portant renouvellement homologation au Référentiel Général de Sécurité (RGS) du système d'information de Soluris

1. RAPPORT SUR LES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT, DÉLIBÉRATIONS PRISES EN BUREAU SYNDICAL, DES ACTES PRIS PAR LE 1ER VICE-PRÉSIDENT EN L'ABSENCE OU EMPÊCHEMENT DU PRÉSIDENT, DES PASSATIONS DE MARCHÉS, CONTRATS ET CONVENTIONS DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Délibérations du Bureau Syndical prises depuis le dernier Comité Syndical :

DATE DU BUREAU SYNDICAL	OBJET DE LA DÉLIBÉRATION
04/12/2025	Gratification des stagiaires
04/12/2025	Signature d'une convention de groupement de commande pour renouveler le marché "Antivirus"
04/12/2025	Autorisation générale et permanente de signature au Président des conventions et avenants liées à la fourniture des prestations de Soluris
04/12/2025	Signature d'une convention de prestations de services « Intervention Confiance Numérique »
04/12/2025	Avenant de prolongation de la convention phase 2 COCLIC'O
04/12/2025	Signature d'une convention de prestations de services avec l'EPAI DE SAINTONGE

1. RAPPORT SUR LES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT, DÉLIBÉRATIONS PRISES EN BUREAU SYNDICAL, DES ACTES PRIS PAR LE 1ER VICE-PRÉSIDENT EN L'ABSENCE OU EMPÊCHEMENT DU PRÉSIDENT, DES PASSATIONS DE MARCHÉS, CONTRATS ET CONVENTIONS DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Actes pris par le 1er Vice-Président en raison d'absence ou empêchement du Président :

- Sans objet

Conventions et avenants liés à la fourniture des prestations de Soluris

- a) Conventions MADIS RGPD : Conventions arrivant à échéance, mise à jour des conditions d'assistance, de résiliation, pénalités (en cours de signature par les OPSN partenaires)

1. RAPPORT SUR LES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT, DÉLIBÉRATIONS PRISES EN BUREAU SYNDICAL, DES ACTES PRIS PAR LE 1ER VICE-PRÉSIDENT EN L'ABSENCE OU EMPÊCHEMENT DU PRÉSIDENT, DES PASSATIONS DE MARCHÉS, CONTRATS ET CONVENTIONS DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Marchés notifiés :

- a) *Installation et configuration de l'application cadastrapp et de son environnement GeOrchestra. Il s'agit de proposer aux utilisateurs de la Géoplateforme 17 une nouvelle application de consultation du cadastre (budget évalué < 40 000 € HT)*
 - 1) Marché sans publicité ni mise en concurrence (R2122-8° du Code de la Commande Publique)
 - 2) Montant : 8 580 € TTC (puis 650 € HT / jour en cas de prestation ponctuelle)
 - 3) Attributaire : JDEV
 - 4) Durée : 6 mois (prestations), puis support à la demande
 - 5) Notifié le 11 décembre 2025

Marchés en cours de passation :

- a) *Groupement de commandes avec l'ALPI 40 pour la maintenance d'une solution antivirus mutualisée et acquisitions complémentaires. (Budget évalué > 221 000 € HT)*

Marchés en cours de préparation :

- b) *Evolution du site Web de la Géoplateforme 17 (budget évalué < 40 000 € HT)*

1. RAPPORT SUR LES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT, DÉLIBÉRATIONS PRISES EN BUREAU SYNDICAL, DES ACTES PRIS PAR LE 1ER VICE-PRÉSIDENT EN L'ABSENCE OU EMPÊCHEMENT DU PRÉSIDENT, DES PASSATIONS DE MARCHÉS, CONTRATS ET CONVENTIONS DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Après en avoir délibéré, il est proposé aux membres du Comité Syndical de prendre acte d'avoir reçu la communication du rapport :

- *Des décisions du Président ;*
- *Des délibérations prises en Bureau Syndical ;*
- *Des actes pris par le 1er Vice-Président en raison d'absence ou empêchement du Président ;*
- *Des conventions et avenants liés à la fourniture des prestations de Soluris ;*
- *Des marchés et contrats préparés, en cours et/ou conclus depuis la dernière séance.*

2. Subvention exceptionnelle d'équilibre du budget principal au budget Géoplateforme17

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.5721-1 et suivants ;

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M57 ;

Considérant qu'en 2023, le Département a annoncé son désengagement financier vis-à-vis de Géo17, une politique départementale autour des SIG et de l'information géographique créée en 2011.

Depuis l'arrêt des subventions du Département fin 2024 (le Département a financé 200 000€ puis 150 000€ en 2024), Géo17 a fait évoluer son modèle économique et les clés de répartition pour ses partenaires.

Cependant, le modèle économique qui a été mis en place depuis 2 ans a atteint ses limites car bien que des services à la carte se soient mis en place, les contributions des partenaires n'ont pas augmenté pour compenser le manque de financement. De plus, plusieurs partenaires se sont retirés de Géo17 : la Communauté d'Agglomération de La Rochelle en 2024, le SDIS et la Communauté de Communes de l'Île de Ré pour 2026.

Cette trajectoire se conclut par l'impossibilité en 2026 d'équilibrer le budget annexe de la Géoplateforme17.

2. Subvention exceptionnelle d'équilibre du budget principal au budget Géoplateforme17

Cette trajectoire se conclut par l'impossibilité en 2026 d'équilibrer le budget annexe de la Géoplateforme17.

À la suite de ce constat, il est proposé que 2026 soit une année de transition pour le dispositif Géo17 afin de définir une nouvelle offre de services pouvant être proposée aux partenaires de Géo17 comme aux adhérents de Soluris.

Dans cet objectif, en 2026, il est proposé :

- que Soluris finance le déficit de Géo17 par attribution d'une subvention d'équilibre pour un montant de 31 500 €. Ce montant est calculé sur la base du résultat de fonctionnement du budget 2025 de 94 877.09 €.

2. Subvention exceptionnelle d'équilibre du budget principal au budget Géoplateforme17

BUDGET PRÉVISIONNEL 2026				
Section	Sens	Chapitre	Libellé	Montant BP2026
Fonctionnement	Recettes	002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	94 877,09
		042	REPRISE DE SUBV D'INVESTISSEMENT	6 000,00
		70	AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	31 290,00
		74	ADHÉSIONS (Dont 31,5K de Subv Budget Ppal)	125 382,91
	Total Recettes Fonctionnement			257 550,00
	Dépenses	011	CHARGES GENERALES	49 550,00
		012	CHARGES DE PERSONNEL	127 500,00
		042	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	44 000,00
		65	DROITS D'UTILISATION – INFORMATIQUE EN NUAGE	36 500,00
	Total Dépenses Fonctionnement			257 550,00
Investissement	Recettes	001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	27 008,13
		040	AMORT SUR LICENCES, LOGICIELS	44 000,00
	Total Recettes Investissement			71 008,13
	Dépenses	040	CONSTATATION REPRISE DE SUBV D'INVEST	6 000,00
		20	LOGICIELS DIVERS	44 008,13
		21	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	21 000,00
	Total Dépenses Investissement			71 008,13

2. Subvention exceptionnelle d'équilibre du budget principal au budget Géoplateforme 17

Avec des recettes prévisionnelles de 132 000 € intégrant les contributions des partenaires à la baisse (93 945 €) et d'autres prestations à la carte (31 290 €), les dépenses en fonctionnement pour 257 550€ font apparaître un déficit de 125 500 €.

Après intégration du report excédentaire de 2025 pour environ 95K€, le manque de financement pour équilibrer le budget 2026 sera de 31.5K€.

2. Subvention exceptionnelle d'équilibre du budget principal au budget Géoplateforme17

Après en avoir délibéré, il est proposé aux membres du Comité Syndical :

- *D'approuver pour l'exercice 2026 l'attribution d'une subvention d'équilibre pour le budget annexe Géoplateforme17 d'un montant de 31 500 €.*

2. Subvention exceptionnelle d'équilibre du budget principal au budget Géoplateforme 17

VOTE

- Votes pour :
- Votes contre :
- Abstentions :

**3. Élection du Président de séance pour l'examen du Compte Financier
Unique de l'année 2025
Budget Principal (M57)**

Présentation du CFU et des résultats 2025 :
Mme RIBOURG, Conseillère aux décideurs Locaux de Soluris

3. Élection du Président de séance pour l'examen du Compte Financier Unique de l'année 2025 Budget Principal (M57)

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux syndicats mixtes ouverts,

Considérant que lors des séances où le compte financier unique du Président est débattu, le comité syndical élit son président. Dans ce cas, le Président peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote.

Il est procédé à l'élection du président de séance pour l'examen du compte financier unique de l'année 2025.

Candidature déclarée :

Il est proposé aux membres du Comité Syndical, après en avoir délibéré et appel à candidature, d'élire le président de séance pour l'examen du compte financier unique du budget principal 2025.

**3. Élection du Président de séance pour l'examen du Compte Financier
Unique de l'année 2025
Budget Principal (M57)**

VOTE

- Votes pour :
- Votes contre :
- Abstentions :

4. Approbation du Compte Financier Unique 2025 Budget Principal (M57)

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'Instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux syndicats mixtes ouverts,

Vu l'ordonnance n° 2025-526 du 12 juin 2025 relative à la généralisation du compte financier unique,

Vu le budget primitif de l'exercice 2025 adopté par délibération n° 202519 du 10 avril 2025,

Vu le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 transmis par le comptable public,

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit :

4. Approbation du Compte Financier Unique 2025 Budget Principal (M57)

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE – BUDGET PRINCIPAL				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	257 267,18 €	7 672 655,39 €	7 929 922,57 €
	Recettes réalisées	90 161,84 €	7 333 914,74 €	7 424 076,58 €
	Restes à réaliser			
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	257 267,18 €	7 672 655,39 €	7 929 922,57 €
	Dépenses réalisées	113 294,65 €	7 132 247,72 €	7 245 542,37 €
	Restes à réaliser	9 706,70 €		9 706,70 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	-23 132,81 €	201 667,02 €	178 534,21 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	135 092,18 €	682 981,28 €	818 073,46 €
Solde (Investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	111 959,37 €	884 648,30 €	996 607,67 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	-9 706,70 €		

4. Approbation du Compte Financier Unique 2025 Budget Principal (M57)

➤ Détail section de fonctionnement :

FONCTIONNEMENT	BP+DM 2025	CFU 2025	Réalisation
Dépenses			
011 Charges à caractère général	3 903 286,39	3 773 284,91	96,67%
012 Charges de personnel et frais assimilés	3 391 130,00	3 111 439,41	91,75%
042 Opérations ordre transf. <u>entre</u> sections	122 175,00	90 161,84	73,80%
65 Autres charges de gestion courante	217 005,00	123 555,06	56,94%
66 Charges financières	8 359,00	3 410,75	40,80%
67 Charges spécifiques	26 500,00	26 269,25	99,13%
68 Dotations aux provisions, dépréciations	4 200,00	4 126,50	98,25%
Total Dépenses	7 672 655,39	7 132 247,72	92,96%
Recettes			
002 Résultat de fonctionnement reporté	682 981,28	682 981,28	100,00%
013 Atténuations de charges	72 000,00	77 350,47	107,43%
042 Opérations ordre transf. <u>entre</u> sections	14 464,00	14 464,00	100,00%
70 Prod. <u>services</u> , domaine, ventes diverses	6 175 210,11	6 497 822,31	105,22%
74 Dotations et participations	725 000,00	741 109,04	102,22%
75 Autres produits de gestion courante	2 100,00	2 313,51	110,17%
77 Produits spécifiques	80,00	42,70	53,38%
78 Reprises amort., dépréciations, prov.	820,00	812,71	99,11%
Total Recettes	7 672 655,39	8 016 896,02	104,49%
Résultat cumulé de fonctionnement 2025			884 648,30

4. Approbation du Compte Financier Unique 2025 Budget Principal (M57)

➤ Détail section d'investissement

INVESTISSEMENT	BP+DM 2025	CFU 2025	Réalisation
Dépenses			
040 Opérations ordre transf. <u>entre</u> sections	14 464,00	14 464,00	100,00%
16 Emprunts et dettes assimilées	17 201,00	17 200,19	100,00%
20 Immobilisations incorporelles	116 602,18	60 085,25	51,53%
21 Immobilisations corporelles	109 000,00	21 545,21	19,77%
Total Dépenses	257 267,18	113 294,65	44,04%
Recettes			
001 Solde exécution invest. <u>reporté</u>	135 092,18	135 092,18	100,00%
040 Opérations ordre transf. <u>entre</u> sections	122 175,00	90 161,84	73,80%
Total Recettes	257 267,18	225 254,02	87,56%
Résultat cumulé d'investissement 2025 (<u>hors</u> reste à réaliser)			111 959,37

4. Approbation du Compte Financier Unique 2025 Budget Principal (M57)

Il est proposé aux membres du Comité Syndical, après en avoir délibéré, d'approuver le compte financier unique 2025 du budget principal présenté ci-dessus, le Président ayant quitté la séance et ne prenant pas part au vote.

4. Approbation du Compte Financier Unique 2025 Budget Principal (M57)

VOTE

- Votes pour :
- Votes contre :
- Abstentions :

5. Élection du Président de séance pour l'examen du Compte Financier Unique de l'année 2025 Budget Annexe Géoplateforme (M57)

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'Instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux syndicats mixtes ouverts,

Considérant que lors des séances où le compte financier unique du Président est débattu, le comité syndical élit son président. Dans ce cas, le Président peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote.

Il est procédé à l'élection du président de séance pour l'examen du compte financier unique de l'année 2025 du Budget annexe Géoplateforme 17.

Candidature déclarée :

Il est proposé aux membres du Comité Syndical, après en avoir délibéré et appel à candidature, d'élire le président de séance pour l'examen du compte financier unique du budget annexe Géoplateforme 17 de l'année 2025.

**5. Élection du Président de séance pour l'examen du Compte Financier
Unique de l'année 2025
Budget Annexe Géoplateforme (M57)**

VOTE

- Votes pour :
- Votes contre :
- Abstentions :

6. Approbation du Compte Financier Unique 2025 Budget Annexe Géoplateforme (M57)

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'Instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux syndicats mixtes ouverts,

Vu l'ordonnance n° 2025-526 du 12 juin 2025 relative à la généralisation du compte financier unique,

Vu le budget primitif de l'exercice 2025 adopté par délibération n° 202520 du 10 avril 2025,

Vu le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 transmis par le comptable public,

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

6. Approbation du Compte Financier Unique 2025 Budget Annexe Géoplateforme (M57)

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE – BUDGET <u>Géoplateforme</u> Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	53 336,78 €	379 520,96 €	432 857,74 €
	Recettes réalisées	40 419,78 €	129 744,80 €	170 164,58 €
	Restes à réaliser			
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	53 336,78 €	379 520,96 €	432 857,74 €
	Dépenses réalisées	14 347,87 €	262 851,67 €	277 199,54 €
	Restes à réaliser			
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	26 071,91 €	-133 106,87 €	-107 034,96 €
Résultats <u>antérieurs</u> reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	936,22 €	227 983,96 €	228 920,18 €
Solde (Investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	27 008,13 €	94 877,09 €	121 885,22 €

6. Approbation du Compte Financier Unique 2025 Budget Annexe Géoplateforme (M57)

➤ Détail section de fonctionnement :

FONCTIONNEMENT	BP+DM 2025	CFU 2025	% Réalisation
Dépenses			
011 Charges à caractère général	146 468,18	42 526,96	29,03%
012 Charges de personnel et frais assimilés	126 000,00	125 296,70	99,44%
023 Virement à la section d'investissement	6 000,00	0,00	0,00%
042 Opérations ordre transf. <u>entre</u> sections	45 152,78	39 172,00	86,75%
65 Autres charges de gestion courante	55 900,00	55 856,01	99,92%
Total Dépenses	379 520,96	262 851,67	69,26%
Recettes			
002 Résultat de fonctionnement reporté	227 983,96	227 983,96	100,00%
042 Opérations ordre transf. <u>entre</u> sections	6 000,00	6 000,00	100,00%
70 Prod. <u>services</u> , domaine, ventes diverses	36 288,00	14 742,96	40,63%
74 Dotations et participations	109 249,00	108 801,84	99,59%
78 Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	200,00	#DIV/0!
Total Recettes	379 520,96	357 728,76	94,26%
Résultat cumulé d'investissement 2025			94 877,09

6. Approbation du Compte Financier Unique 2025 Budget Annexe Géoplateforme (M57)

➤ Détail section d'investissement

INVESTISSEMENT	BP+DM 2025	CFU 2025	% Réalisation
Dépenses			
040 Opérations ordre transf. <u>entre</u> sections	6 000,00	6 000,00	100,00%
20 Immobilisations incorporelles	37 136,78	8 347,87	22,48%
21 Immobilisations corporelles	10 200,00	0,00	0,00%
Total Dépenses	53 336,78	14 347,87	26,90%
Recettes			
001 Solde exécution invest. <u>reporté</u>	936,22	936,22	100,00%
021 Virement de la section de fonctionnement	6 000,00	0,00	0,00%
040 Opérations ordre transf. <u>entre</u> sections	45 152,78	39 172,00	86,75%
10 Dotations, fonds divers et réserves	1 247,78	1 247,78	100,00%
Total Recettes	53 336,78	41 356,00	77,54%
Résultat cumulé d'investissement 2025			27 008,13

6. Approbation du Compte Financier Unique 2025 Budget Annexe Géoplateforme (M57)

Il est proposé aux membres du Comité Syndical, après en avoir délibéré, d'approuver le compte financier unique M57 présenté ci-dessus, le Président quitte la séance et ne prend pas part au vote.

6. Approbation du Compte Financier Unique 2025 Budget Annexe Géoplateforme (M57)

VOTE

- Votes pour :
- Votes contre :
- Abstentions :

7. Affectation des résultats 2025 Budget Principal (M57)

Vu les articles L 5722-1, L2311-1, 2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération du Comité Syndical n° 202559 du 11 décembre 2025 portant débat d'orientations budgétaires,

Le Comité Syndical, réuni sous la présidence de Monsieur Hubert COUPEZ, Président, après avoir approuvé le compte financier unique de l'exercice 2025 :

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation des résultats de l'exercice 2025,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de : 201 667,02 euros
- Un excédent de fonctionnement reporté de : 682 981,28 euros

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 884 648,30 euros

- Un déficit d'investissement de : - 23 132,81 euros
- Un déficit d'investissement reporté de : 135 092,18 euros

Soit un excédent d'investissement cumulé de : 111 959,37 euros

- Des restes à réaliser (2025) de : 9 706,70 euros

7. Affectation des résultats 2025 Budget Principal (M57)

Il est proposé aux membres du Comité Syndical, après en avoir délibéré, d'affecter le résultat de l'exercice 2025 comme suit :

- **Résultat d'investissement = 111 959,37 euros au compte 001**
- **Résultat de fonctionnement = 884 648,30 euros au compte 002**

7. Affectation des résultats 2025 Budget Principal (M57)

VOTE

- Votes pour :
- Votes contre :
- Abstentions :

8. Affectation des résultats 2025 Budget Annexe Géoplateforme (M57)

Vu les articles L 5722-1, L2311-1, 2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération du Comité Syndical n° 202559 du 11 décembre 2025 portant débat d'orientations budgétaires,

Le Comité Syndical, réuni sous la présidence de Monsieur Hubert COUPEZ, Président, après avoir approuvé le compte financier unique de l'exercice 2025 :

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation des résultats de l'exercice 2025,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un déficit de fonctionnement de :	- 133 106,87 euros
- Un excédent de fonctionnement reporté de :	227 983,96 euros
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	94 877,09 euros
- Un excédent d'Investissement de :	26 071,91 euros
- Un excédent d'Investissement reporté de :	936,22 euros
Soit un excédent d'investissement cumulé de :	27 008,13 euros

8. Affectation des résultats 2025 Budget Annexe Géoplateforme (M57)

Il est proposé aux membres du Comité Syndical, après en avoir délibéré, d'affecter le résultat de l'exercice 2025 comme suit sur le budget annexe Géoplateforme 17 :

- Résultat d'investissement = 27 008,13 euros au compte 001
- Résultat de fonctionnement = 94 877,09 euros au compte 002

8. Affectation des résultats 2025 Budget Annexe Géoplateforme (M57)

VOTE

- Votes pour :
- Votes contre :
- Abstentions :

9. Budget Primitif 2026 Budget Principal (M57)

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'exercice 2026. Il se doit de respecter les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Tout comme les 3 exercices précédents, l'année 2026 doit être une année de rigueur budgétaire. Les dépenses de fonctionnement pour ce qui est relatif aux fluides, carburants, fournitures administratives, personnel seront contraintes. L'objectif est de continuer le redressement de la trajectoire financière de Soliris pour les années à venir. L'excédent de fonctionnement cumulé de 2025 de 884K€ est reporté sur 2026.

Les éléments notables du budget prévisionnel 2026 sont les suivants :

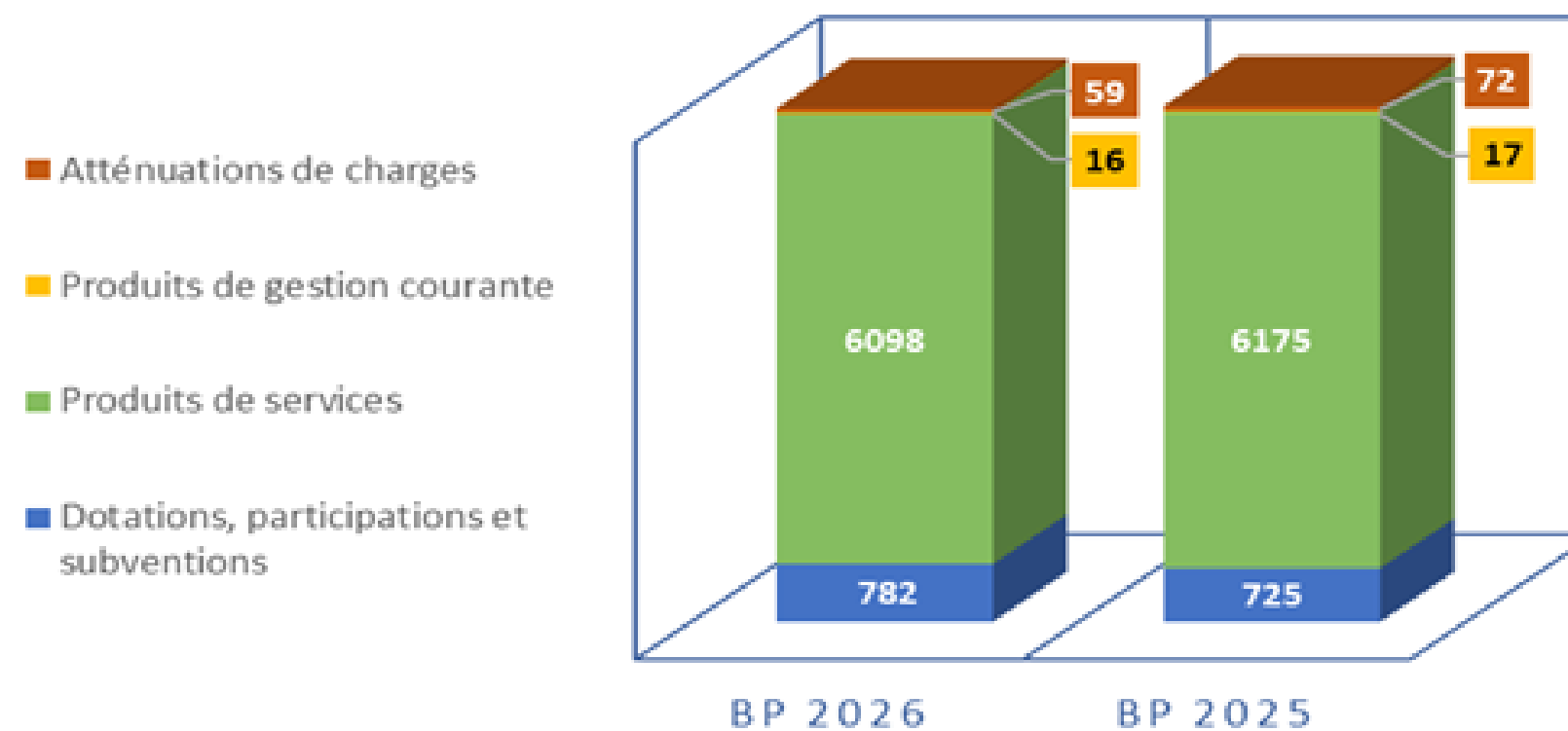
9. Budget Primitif 2026 Budget Principal (M57)

1. Section de fonctionnement

En recettes :

- Montants, hors maintenance technique (+2%) et augmentation de l'éditeur COSOLUCE provisionnés pour le à recettes constantes (+100 000 €) pour les chapitres 70 et 74 en attendant le vote des tarifs lors de ce Comité syndical de ce jour.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT EN K€



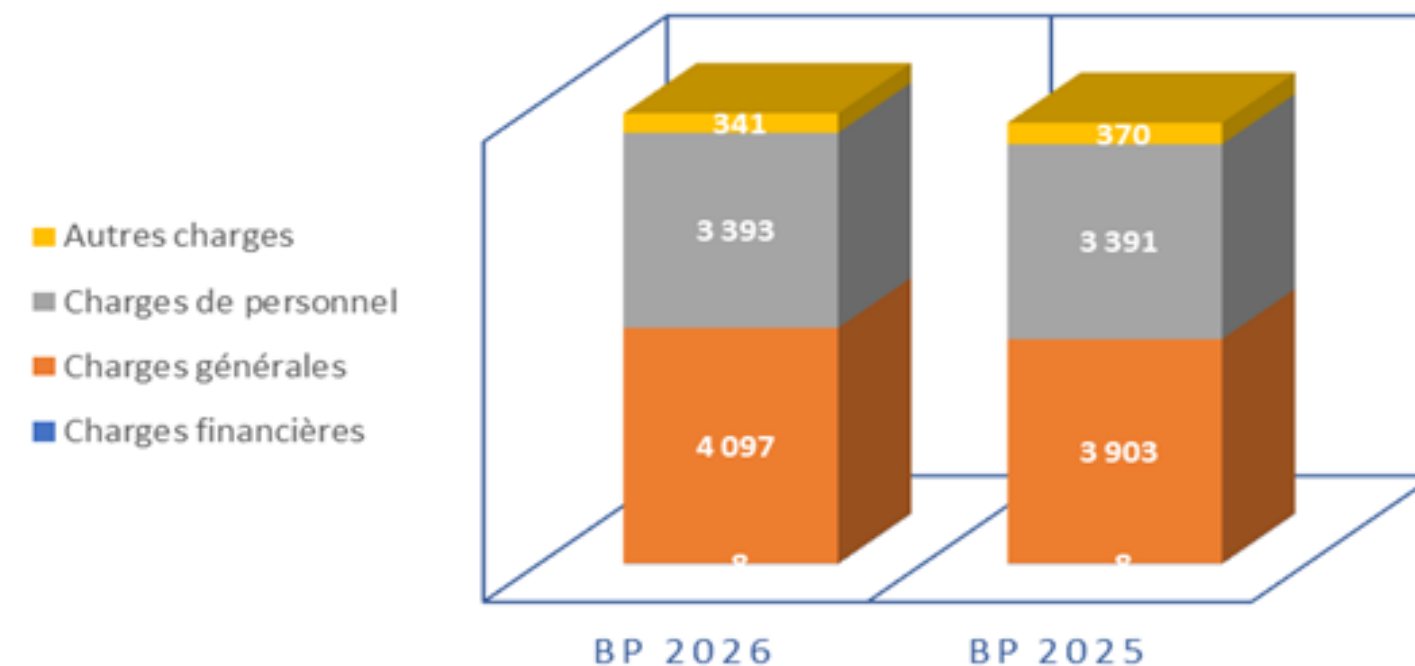
- Excédent de fonctionnement cumulé : 884 648,30 €
- Excédent de fonctionnement net 2025 : 201 667,02 €

9. Budget Primitif 2026 Budget Principal (M57)

En dépenses :

- Charges générales (chapitre 011) : ré Indexation des contrats des éditeurs revalorisés par l'Indice Syntec chaque année a été estimée à 4% (article 61562)
- Charges de personnel (chapitre 012 : 3 392 K€) +0,05%, la hausse du taux CNRACL à 34,65% (puis de 40,65% en 2027 et de 43,65% en 2028) alourdit le budget du chapitre, mais cette augmentation est compensée par le départ en retraite d'agents non remplacés à 100%
- Autres charges de gestion courante (chapitre 65 : 167 K€) dont une subvention exceptionnelle d'équilibre pour le budget annexe GEO17 de 31,5 K€
- Dotations aux amortissement (chapitre 042) pour 128 K€

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT EN K€



9. Budget Primitif 2026 Budget Principal (M57)

2. Section d'investissement

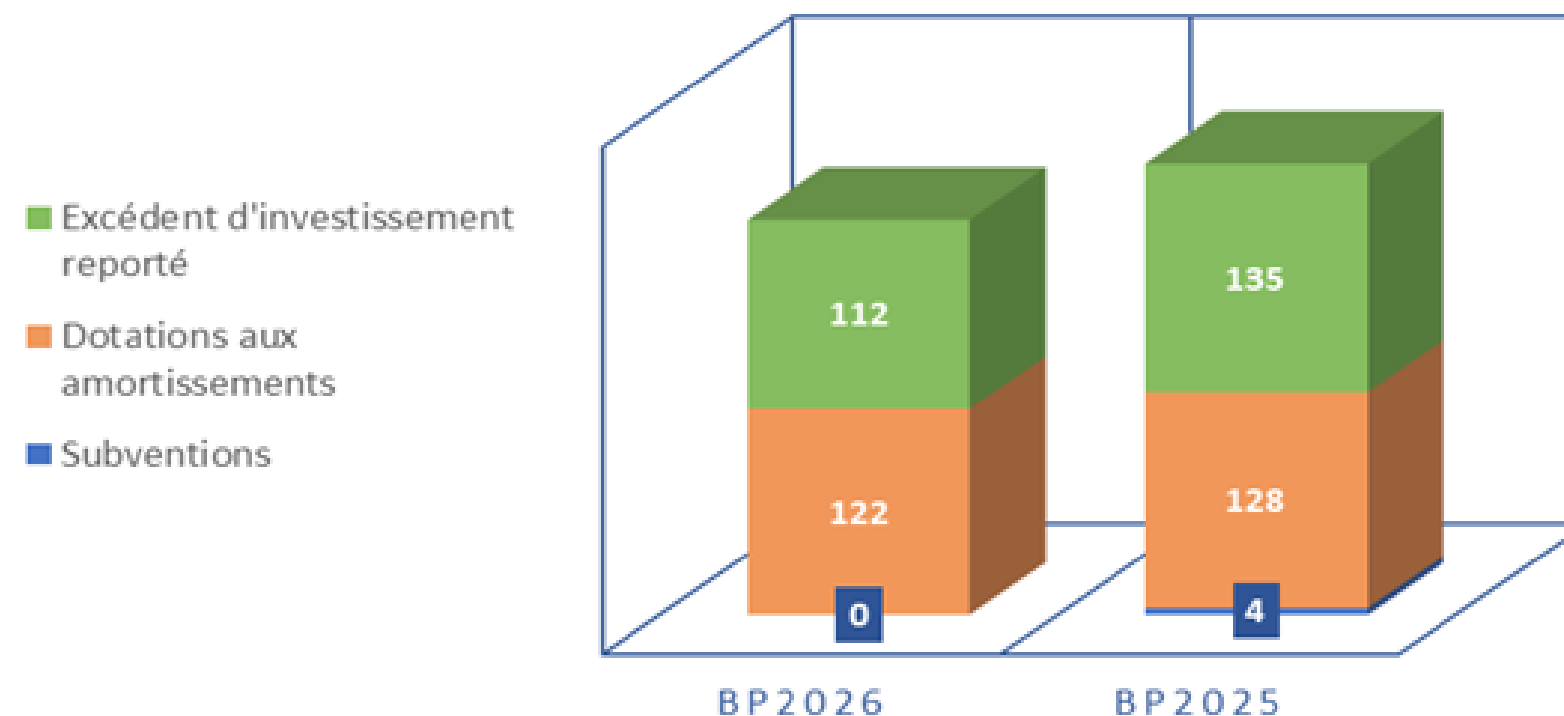
Le résultat net d'Investissement 2025 est négatif, environ – 26 738,29 €.

Le résultat cumulé avec l'excédent de 2025 de 111 959,37 € est reporté sur 2026 (chapitre 001).

En recettes :

Les recettes d'Investissement sont composées de l'excédent d'Investissement reporté, d'une subvention pour l'acquisition de mobilier adapté pour les agents RQTH et des dotations aux amortissements.

RECETTES D'INVESTISSEMENT EN K€



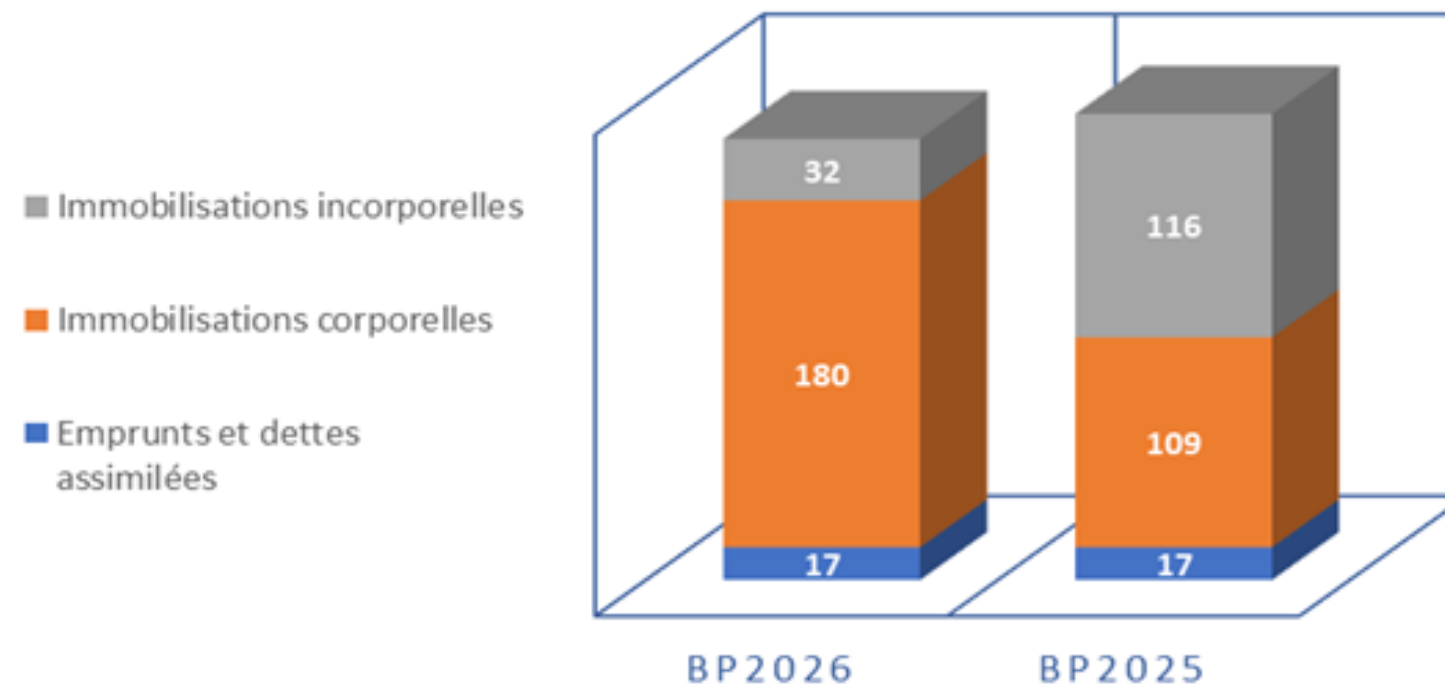
9. Budget Primitif 2026 Budget Principal (M57)

En dépenses :

Principaux nouveaux projets d'Investissements proposés :

- Mise en place du « portail adhérents » actuellement en phase de développement -> 30K€
- Acquisition d'un second pare-feu -> 7K€
- Travaux au siège de Soluris -> 25K€
- Acquisition de mobilier de bureau dont mobilier pour agents reconnus RQTH -> 18K€
- Travaux de réseaux dans la salle de formation -> 2,5K€
- Remplacement des serveurs du LTI actuellement sur une version ancienne de VMWARE vers PROXMOX -> 100K€

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT EN K€



9. Budget Primitif 2026

Budget Principal (M57)

Budget prévisionnel par chapitre

BUDGET PRIMITIF 2026 (en attente de vote)

Section	Chapitre	Libellé	Montant proposé au BP2026
FONCTIONNEMENT	11	CHARGES A CARACTERE GENERAL	4 097 330,30
	12	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	3 392 920,00
	42	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	128 800,00
	65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	167 000,00
	66	CHARGES FINANCIERES	7 960,00
	67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	10 000,00
	68	PROVISIONS	35 500,00
	Total Dépenses Fonctionnement		7 839 510,30
	002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	884 648,30
	13	ATTENUATIONS DE CHARGES	59 300,00
	42	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	14 500,00
	70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	6 097 912,00
	74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	782 550,00
	75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	500,00
	77	PRODUITS SPÉCIFIQUES	100,00
	Total Recettes Fonctionnement		7 839 510,30
INVESTISSEMENT	40	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	14 500,00
	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	17 700,00
	20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	32 000,00
	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	180 459,37
	Total Dépenses Investissement		244 659,37
	001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	111 959,37
	40	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	128 700,00
	13	SUBVENTION D'INVESTISSEMENT	4 000,00
	Total Recettes Investissement		244 659,37

9. Budget Primitif 2026

Budget Principal (M57)

Budget prévisionnel par nature

Section	Nature	Libellé	Montant proposé au BP2026
DÉPENSES FONCTIONNEMENT	80421	ACHATS PREST.DE <u>SERV.</u> (AUTRES QUE REPAS)	258 344,00
	80811	EAU ET ASSAINISSEMENT	1 500,00
	80812	ENERGIE - ELECTRICITE	38 000,00
	80822	CARBURANTS	30 000,00
	80823	ALIMENTATION	1 500,00
	80831	FOURNITURES D'ENTRETIEN	1 700,00
	80832	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	4 800,00
	8084	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	2 500,00
	80781	ACHAT DE LOGICIELS	350 000,00
	80782	ACHAT DE MATERIEL INFORMATIQUE	800 000,00
	80783	ACHAT DE LOGICIELS	181 240,00
	811	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	38 000,00
	8132	LOCATIONS IMMOBILIERES	3 800,00
	81351	MATERIEL ROULANT	70 800,00
	81358	AUTRES	1500
	814	CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE	34 500,00
	815221	BÂTIMENTS PUBLICS	2 800,00
	81551	MATERIEL ROULANT	2 700,00
	81581	MAINTENANCE MATERIEL	41 500,00
	81582	MAINTENANCE LOGICIEL	1 782 435,00
	81583	MAINTENANCE LOGICIELS SI 17	182 880,00
	81584	MAINTENANCE MATERIEL	50 000,00
	81880	ASSURANCES AUTRES	3 000,00
	81881	ASSURANCE RC	1 800,00
	81882	ASSURANCE FLOTTE AUTOMOBILE	15 000,00
	817	ÉTUDES ET RECHERCHES	15 000,00
	8182	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	3 550,00
	8184	VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION	58 551,30
	82288	AUTRES <u>HONORAIRES, CONSEILS...</u>	18 400,00
	8228	DIVERS	500
	8231	ANNONCES ET INSERTIONS	7 000,00
	8232	FETES ET CEREMONIES	3 000,00
	8234	RECEPTIONS	4 000,00
	8238	CATALOGUES ET IMPRIMES	9 750,00
	8238	DIVERS	2 400,00
	8241	TRANSPORTS DE BIENS	250
	8251	<u>VOYAGES, DEPLACEMENTS</u> ET MISSIONS	32 000,00
	8261	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	4 000,00
	82821	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	33 000,00
	8281	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS ...)	7 200,00
	8283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	25 000,00
	82878	REMBOURSEMENT FRAIS A DES TIERS	250,00
	83512	TAXES FONCIERES	11 000,00
	8353	IMPOTS INDIRECTS	2 000,00
	837	AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERS. ASSIMILES (AUTRES OR	5 000,00
	11	CHARGES A CARACTERE GENERAL	4 097 330,30

9. Budget Primitif 2026

Budget Principal (M57)

Section	Nature	Libellé	Montant proposé au BP2026
DÉPENSES FONCTIONNEMENT	6218	AUTRE PERSONNEL EXTERIEUR	20 000,00
	6331	VERSEMENT DE TRANSPORT	14 940,00
	6332	COTISATIONS VERSEES AU F.N.A.L.	9 320,00
	6336	COTISATIONS AU CNFPT ET AU CENTRE DE GESTION DE LA	33 900,00
	6338	AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERS.ASSIMILES SUR REMUNER	5 600,00
	64111	REMUNERATION PRINCIPALE	985 940,00
	64112	SUPPLEMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT ET INDEMNITE DE	10 640,00
	64113	NBI	8 080,00
	64118	AUTRES INDEMNITES	370 810,00
	64131	REMUNERATIONS	716 020,00
	64132	SUPPLEMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT ET INDEMNITE DE	9 970,00
	64138	PRIMES ET AUTRES INDEMNITES	173 300,00
	6451	COTISATIONS A L'U.R.S.S.A.F.	417 870,00
	6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	450 120,00
	6454	COTISATIONS AUX A.S.S.E.D.I.C.	34 950,00
	6456	VERSEMENT AU F.N.C. DU SUPPLEMENT FAMILIAL	3 000,00
	6458	COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	13 960,00
	6474	VERSEMENTS AUX AUTRES OEUVRES SOCIALES	15 500,00
	6475	MEDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE	4 000,00
	6478	AUTRES CHARGES SOCIALES DIVERSES	95 000,00
	12	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	3 392 920,00
	6811	DOT.AUX AMTS DES IMMOS INCORP. ET CORP.	128 700,00
	6761	CRÉANCES SUR OPÉRATIONS DE CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	100,00
	42	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	128 800,00
	6541	CREANCES ADMISES EN NON-VALEUR	2500,00
	657358	AUTRES GROUPEMENTS	41 500,00
	65811	Droits d'utilisation – informatique en nuage	120 000,00
	65888	AUTRES	3 000,00
	65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	167 000,00
	661113	INTERETS REGLES A L'ECHEANCE	100,00
	661114	INTERETS EMPRUNT TRAVAUX	1 860,00
	6615	INTERETS DES COMPTES COURANTS ET DE DEPOTS CREDITE	6 000,00
	66	CHARGES FINANCIERES	7 960,00
	673	TITRES ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS)	10 000,00
	67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	10 000,00
	6815	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	35 000,00
	6817	PROVISIONS POUR CRÉANCES DOUTEUSES	500,00
	68	PROVISIONS	35 500,00
	Total Dépenses Fonctionnement		7 839 510,30

9. Budget Primitif 2026

Budget Principal (M57)

Section	Nature	Libellé	Montant proposé au BP2026
RECETTES FONCTIONNEMENT	002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	884 648,30
	002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	884 648,30
	6419	REMBOURSEMENTS SUR REMUNERATIONS DU PERSONNEL	20 000,00
	6479	REMBOURSEMENTS SUR AUTRES CHARGES SOCIALES	39 300,00
	13	ATTENUATIONS DE CHARGES	59 300,00
	777	RECETTES ET QUOTE PART DES SUBV. D'INVEST. TRANSF.	14 500,00
	42	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	14 500,00
	7068880	AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	942 847,00
	7068881	MAINTENANCE TECHNIQUE	600 000,00
	7068882	COTISATIONS ADDITIONNELLES	16 500,00
	70781	VENTE DE MATERIEL	364 300,00
	70782	VENTE DE MATERIEL	800 000,00
	7082	COMMISSIONS	22 100,00
	7083	LOCATIONS DIVERSES (AUTRES QU'IMMEUBLES)	165 380,00
	708721	PAR LA COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT	127 500,00
	708781	REMBOURSEMENT FORMATION ASSISTANCE (HORS REPAS)	3 059 285,00
	70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	6 097 912,00
	74718	AUTRES	18 750,00
	74748	AUTRES COMMUNES	735 000,00
	74758	GROUPEMENTS DE COLLECTIVITÉS	28 800,00
	74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	782 550,00
	75888	AUTRES	500,00
	75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	500,00
	773	MANDATS ANNULÉS SUR EXERCICE ANTÉRIEURS	50,00
	775	PRODUITS DE CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	50,00
	77	PRODUITS SPÉCIFIQUES	100,00
	Total Recettes Fonctionnement		7 839 510,30

9. Budget Primitif 2026

Budget Principal (M57)

Section	Nature	Libellé	Montant proposé au BP2026
INVESTISSEMENT	13911	SUB. TRANSF CPTÉ RES. ETAT, ETAB. NAT.	14 500,00
	40	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	14 500,00
	16413	EMPRUNTS EN EUROS	10 600,00
	16414	EMPRUNT TRAVAUX	7 100,00
	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	17 700,00
	20510	LOGICIELS DIVERS	32 000,00
	20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	32 000,00
	21351	AGENCEMENT TRAVAUX BATIMENTS	2 300,00
	2181	INSTALL. GENERALES, AGENCEMENTS ET AMENAG. DIVERS	25 000,00
	21838	AUTRE MATERIEL INFORMATIQUE	131 700,00
	21848	AUTRES MATERIELS DE BUREAU ET MOBILIER	20 459,37
	2188	INSTALLATION AGENCEMENTS DIVERS	1 000,00
	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	180 459,37
	Total Dépenses Investissement		244 659,37
	001	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT R	111 959,37
	001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	111 959,37
	1311	ÉTAT ET ÉTABLISSEMENTS NATIONAUX	4 000,00
	13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	4 000,00
	28031	FRAIS D'ETUDES	19 400,00
	2805	CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, MARQUES, PROCÉDES, LOG	23 800,00
	281351	BATIMENTS PUBLICS	6 600,00
	28181	INSTAL. GENERALES, AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DIV	18 600,00
	281838	AUTRE MATERIEL INFORMATIQUE	54 400,00
	281848	AUTRES MATERIELS DE BUREAU ET MOBILIER	5 700,00
	28188	AUTRES	200,00
	40	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	128 700,00
	Total Recettes Investissement		244 659,37

9. Budget Primitif 2026 Budget Principal (M57)

Il est proposé aux membres du Comité Syndical, après en avoir délibéré :

- **De voter le budget prévisionnel M57 présenté ci-dessus.**
- **Conformément à l'article L5217-10-6 du CGCT, d'autoriser le Président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections (investissement et fonctionnement).**

9. Budget Primitif 2026 Budget Principal (M57)

VOTE

- Votes pour :
- Votes contre :
- Abstentions :

10. Budget Primitif 2026

Budget Annexe Géoplateforme (M57)

Depuis l'arrêt des subventions du Département fin 2024 (le Département a financé 200 000€ en 2023 puis 150 000€ en 2024), Géo17 a fait évoluer son modèle économique et les clés de répartition pour ses partenaires en 2025.

Cependant, le modèle économique qui a été mis en place depuis 2024 a atteint ses limites car bien que des services à la carte se soient mis en place, les contributions des partenaires n'ont pas augmenté pour compenser le manque de financement. De plus, plusieurs partenaires se sont retirés de Géo17 : la Communauté d'Agglomération de La Rochelle en 2024, le SDIS et la Communauté de Communes de l'Île de Ré en 2026.

Cette trajectoire se conclut par l'impossibilité en 2026 d'équilibrer le budget annexe de la Géoplateforme17. Une subvention d'équilibre de 31.5K€ provenant du budget principal doit venir financer le déficit.

2026 est à nouveau une année de transition qui doit permettre de mettre en place un nouveau modèle économique pour Géo17 et le développement de nouveaux services qui pourront être proposés aux partenaires de Géo17 mais aussi aux adhérents de Soluris.

Le projet « PILDOM » relatif à une démarche et une application dédiée à la programmation de travaux de voirie seront l'un des projets à développer pour Soluris vis-à-vis de ses adhérents : webinaires, supports de communication, présentations seront réalisés.

10. Budget Primitif 2026

Budget Annexe Géoplateforme (M57)

2026 est à nouveau une année de transition qui doit permettre de mettre en place un nouveau modèle économique pour Géo17 et le développement de nouveaux services qui pourront être proposés aux partenaires de Géo17 mais aussi aux adhérents de Soluris.

Le projet « PILDOM » relatif à une démarche et une application dédiée à la programmation de travaux de voirie seront l'un des projets à développer pour Soluris vis-à-vis de ses adhérents : webinaires, supports de communication, présentations seront réalisés.

D'autre part, Géo17 doit se doter de services en ligne plus performant à travers le projet d'évolution d'une nouvelle Géoplateforme qui a été amorcé fin 2025. Sa mise en œuvre sera réalisée en 2026 avec nouvelle application du cadastre, un nouveau module de commande pour les fichiers MAJIC de la DDFIP et enfin un nouveau site internet. Ces services en ligne seront opérationnels au second semestre 2026. Ces services en lignes font l'objet de services à la carte.

10. Budget Primitif 2026 Budget Annexe Géoplateforme (M57)

Enfin, Géo17 poursuivra ses missions traditionnelles autour des piliers suivants :

- De l'animation et de la communication : diffusion de newsletter, groupes de travail sur l'Observatoire, ateliers techniques, animation du réseau d'experts SIG et métier,
- Mise à jour et diffusion de données : plan cadastral, fichiers MAJIC, données historiques sur les parcelles, données urbanisme,
- Administration de l'Observatoire des territoires et de l'Observatoire du logement et de l'habitat,
- Expertises et contrôles de données (dans le cadre du marché de numérisation des PLU et cartes communales par exemple).

L'année 2026 sera aussi l'occasion de proposer de nouveaux services en ligne grâce au générateur d'applications qui a été développé et mise en service fin 2025. Des réunions de présentations, des maquettes seront réalisées sur l'amiante et d'autres sujets afin de faire des études de besoins auprès des partenaires de Géo17 et des adhérents de Soluris.

10. Budget Primitif 2026 Budget Annexe Géoplateforme (M57)

Charges à prévoir :

✓ En investissement : 71 k€

- Mise à jour des données statistiques de l'Observatoire des Territoires
- Frais d'infrastructures
- Développement d'applications

✓ En fonctionnement : 257.5 k€

- Charges de personnel
- Charges de fonctionnement général
- Maintenance des nouvelles applications et des outils de la Géoplateforme¹⁷ y compris hébergement
- Maintenance du portail PILDOM (nouvelle dépense)
- Evolution de la Géoplateforme¹⁷
- Prestations achetées concernant les PLU

10. Budget Primitif 2026 Budget Annexe Géoplateforme (M57)

Recettes à prévoir :

En investissement : 71K€

pas de FCTVA

✓ **En fonctionnement : 257.5 k€**

- Participations des 15 partenaires y compris Soluris (94K)
- Subvention d'équilibre (31.5k€)
- Services à la carte
- Services Pildom
- Reventes des prestations PLU
- Excédent reporté : 94 877.09 euros

10. Budget Primitif 2026

Budget Annexe Géoplateforme (M57)

Budget proposé Géoplateforme – exercice 2026

BUDGET PRÉVISIONNEL 2026				
Section	Sens	Chapitre	Libellé	Montant BP2026
Fonctionnement	Recettes	002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	94 877,09
		042	REPRISE DE SUBV D'INVESTISSEMENT	6 000,00
		70	AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	31 290,00
		74	ADHÉSIONS (Dont 31,5K de Subv Budget Ppal)	125 382,91
	Total Recettes Fonctionnement			257 550,00
	Dépenses	011	CHARGES GENERALES	49 550,00
		012	CHARGES DE PERSONNEL	127 500,00
		042	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	44 000,00
		65	DROITS D'UTILISATION – INFORMATIQUE EN NUAGE	36 500,00
	Total Dépenses Fonctionnement			257 550,00
Investissement	Recettes	001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	27 008,13
		040	AMORT SUR LICENCES, LOGICIELS	44 000,00
	Total Recettes Investissement			71 008,13
	Dépenses	040	CONSTATATION REPRISE DE SUBV D'INVEST	6 000,00
		20	LOGICIELS DIVERS	44 008,13
		21	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	21 000,00
	Total Dépenses Investissement			71 008,13

10. Budget Primitif 2026 Budget Annexe Géoplateforme (M57)

Il est proposé aux membres du Comité Syndical, après en avoir délibéré, de voter le budget prévisionnel M57 présenté ci-dessus.

10. Budget Primitif 2026 Budget Annexe Géoplateforme (M57)

VOTE

- Votes pour :
- Votes contre :
- Abstentions :

1 1. Tarification des prestations 2026

- Conditions générales Soluris valables pour l'ensemble des services proposés par Soluris, sauf conditions particulières indiquées dans des contrats ou conventions spécifiques
 - Exemple contrat ou convention spécifiques : adhésion, site web, maintenance école, etc.
- Descriptif de la contribution syndicale et des 2 forfaits « Solutions métiers » et « Solutions technologies »
 - Contribution syndicale (ex. cotisation) => augmentation + 1 %
 - Forfait « Solutions métiers » => augmentation + 4 % (pour palier à l'augmentation Cosoluce)
 - Forfait « Solutions technologies » => augmentation + 2 % (subvention France relance terminée)
- Suite à la CRC => détermination des tarifs clairs pour chaque structure
 - Syndicat départementaux, CDC et CDA => réunion organisée avec les 18 collectivités
 - Syndicat SIVOM, SIVU, Syndicat mixtes, Syndicat Intercommunaux... => étude complémentaire pour le forfait technologies
- Tarifs à la carte, ajouts de :
 - descriptifs et/ou conditions
 - d'offres manquantes => reste quelques offres qui seront ajoutées pour le prochain CS
 - si contrats ou conventions spécifiques pour l'offre concernée

11. Tarification des prestations 2026

Vu les articles L5721-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts votés en Comité Syndical du 25 septembre 2025

Vu la délibération du Comité Syndical n°202559 du 11 décembre 2025 portant débat d'orientations budgétaires

Totalement indépendant politiquement et financièrement, Soluris est maîtrisé par ses membres et la politique tarifaire est votée en Comité Syndical.

Être membre ou devenir membre de Soluris, permet d'accéder au catalogue (services, solutions, activités et projets) et de bénéficier des avantages de la mutualisation.

Les ressources du Syndicat sont notamment composées :

- Contribution syndicale (annuelle)
- « Solutions Métiers » (forfaitaire annuel)
- « Solutions Technologies » (forfaitaire annuel)
- « Tarifs à la carte » (unitaire, forfaitaire ou forfaitaire annuel)

La présente fiche n'a pas vocation à détailler les tarifs, lesquels sont exclusivement définis dans l'annexe tarifaire.

Les tarifs entrent en vigueur à compter du 1er janvier 2026, sous réserve du caractère exécutoire de la délibération et sont applicables aux contrats en cours et ce dès la reconduction tacite annuelle.

11. Tarification des prestations 2026

Après en avoir délibéré, il est proposé aux membres du Comité Syndical, d'approuver les tarifs présentés dans l'annexe tarifaire liée à la présente fiche pour l'année 2026.

[Lien tarifs](#)

11. Tarification des prestations 2026

VOTE

- Votes pour :
- Votes contre :
- Abstentions :

12. Autorisation de signer les contrats de services Géo 17

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.5721-1 et suivants ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.5211-9, qui dispose que le Président est l'organe exécutif du syndicat mixte et qu'il exécute les délibérations de l'organe délibérant ;

Vu les statuts de Soluris et notamment ses articles :

- 2.1.6 Délégations du Comité Syndical ;
- 2.2.2 Attributions du Président ;
- 2.3.3 Attributions du Bureau Syndical ;

Vu le projet de contrat annexé de prestations de services fixant les conditions générales d'intervention de Soluris et plus particulièrement son service SIG dans le cadre du dispositif partenarial Géo17 auprès des partenaires

Décide

- **D'autoriser Monsieur le Président de Soluris à signer les contrats de prestation de services « Géo 17 » dont le projet est annexé à la présente délibération, ainsi que tous les avenants non substantiels qui pourraient intervenir ultérieurement.**

12. Autorisation de signer les contrats de services Géo 17

[Lien contrat](#)

12. Autorisation de signer les contrats de services Géo 17

VOTE

- Votes pour :
- Votes contre :
- Abstentions :

13. Modification de la composition de la commission d'appels d'offres (CAO)

Le Comité Syndical,

Vu l'article L1414-2 du Code Général des Collectivités Locales qui dispose que la Commission d'Appel d'Offres est composée conformément aux dispositions de l'article L1411-5 du même code,

Vu l'article L1411-5 du Code Général des Collectivités Locales prévoyant que la Commission d'Appel d'Offres d'une commune de plus de 3500 habitants doit comporter, en plus de l'autorité habilitée à signer les marchés publics ou son représentant, président, 5 membres titulaires et 5 membres suppléants élus au sein du (Comité Syndical) à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Vu la délibération 2020.46 du 24 septembre 2020 désignant les membres ci-dessous de la Commission d'Appel d'Offres permanente de Soluris :

Membres titulaires :

- Céline VIOLLET
- Jean-Pierre MORDANT
- Monique RIVIERE
- Raymond MOHSEN
- Vincent COPPOLANI
- Jean-Michel MARCHAIS

Membres suppléants :

- Serge BERNET
- Mariette ADOLPHE
- Sabine BESIAT
- Joël DULPHY
- Jean-Pierre LE CLOEREC

13. Modification de la composition de la commission d'appels d'offres (CAO)

Vu la délibération du Bureau Syndical 202503 du 13 février 2025 portant élection du Président,

Considérant le décès de Monsieur MOHSEN Raymond membre titulaire et de Monsieur Joël DULPHY, membre suppléant, en cours de mandat,

Considérant que la Commission d'Appels d'Offres à caractère permanent doit être complétée,

Considérant que les membres suppléants sont les suppléants d'une liste et non des membres titulaires nommément désignés. En cas d'absence d'un membre titulaire, c'est le premier suppléant qui est appelé à siéger à la CAO, et ainsi de suite dans l'ordre de la liste.

Décide

- De désigner président de droit de la Commission d'Appel d'Offres le Président de Soluris
- De désigner Monsieur Serge BERNET, premier membre suppléant, membre titulaire afin de compléter la liste.

13. Modification de la composition de la commission d'appels d'offres (CAO)

VOTE

- Votes pour :
- Votes contre :
- Abstentions :

14. Signature d'un contrat de projet pour un chargé de mission stratégie numérique

Le Comité Syndical,

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique et notamment ses articles L332-24 à L332-26

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour mener à bien un projet, à savoir L'élaboration de la stratégie numérique de SOLURIS dans le cadre du futur nouveau mandat ;

Il est proposé au Comité Syndical :

La création à compter du 01/03/2026 d'un emploi non permanent de **Chargé(e) de mission Stratégie Numérique** par référence au grade d'Ingénieur relevant de la catégorie hiérarchique A, à temps complet.

Cet emploi non permanent est créé pour mener à bien l'élaboration de la stratégie numérique de SOLURIS.

14. Signature d'un contrat de projet pour un chargé de mission stratégie numérique

Sous la responsabilité de la direction générale, la/le chargé(e) de mission stratégie numérique a pour rôle de proposer, piloter et animer la mise en œuvre de la stratégie numérique de Soluris. Elle/il intervient à un niveau stratégique et participe aux évolutions organisationnelles et opérationnelles, en articulation étroite avec les autres directions et les adhérents. Elle/Il est en charge des relations avec les partenaires institutionnels départementaux, régionaux et nationaux. Elle/il participe activement à la définition des grandes orientations technologiques et anticipe les évolutions nécessaires pour soutenir la stratégie administrative tout en maîtrisant les coûts et les risques. Elle/Il Participe au rayonnement de Soluris tant géographiquement que vis-à-vis des adhérents. Elle/il Veille à l'interopérabilité, la résilience, la continuité de service et la conformité réglementaire en lien avec les autres directions et services de SOLURIS (cybersécurité, RGPD, etc.). Elle/Il Impulse une culture d'innovation et de conduite du changement concernant les évolutions du numérique.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 3 ans allant du 01/03/2026 au 28/02/2029 inclus.

14. Signature d'un contrat de projet pour un chargé de mission stratégie numérique

La personne recrutée sur ce projet devra justifier des savoir-faire suivants : Elaboration d'une stratégie, Maîtrise de la conduite de projets, Traduire l'ambition stratégique en programme de travail/plans d'actions à mettre en œuvre, Conduire le changement, mettre en place une réforme, Elaborer, réajuster le budget, Opérer les choix techniques en cohérences avec les orientations stratégiques.

Connaissances exigées : Compréhension des enjeux des collectivités territoriales, Connaissance large des Systèmes d'Information et de leurs évolutions, Connaissance des applications et des technologies utilisées dans le syndicat, des principaux langages

14. Signature d'un contrat de projet pour un chargé de mission stratégie numérique

informatiques et des systèmes d'exploitation, Connaissance des normes de sécurité et de l'actualité des risques mondiaux en matière de sécurité, Gestion de projets informatiques et du portefeuille de services numériques en résultant, Gestion budgétaire (structure, marchés, projets), Maîtrise des référentiels de bonnes pratiques (ITIL notamment), Langue Anglais professionnel (lu, écrit, parlé).

Une formation initiale de niveau 6, Licence ou diplôme équivalent est demandée et une expérience de 10 ans est souhaitée.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire des ingénieurs territoriaux, au maximum sur l'indice brut du dernier échelon du grade de recrutement.

Monsieur le Président est autorisé à procéder aux déclarations de vacance de poste et prendre toutes les dispositions relatives au recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

14. Signature d'un contrat de projet pour un chargé de mission stratégie numérique

VOTE

- Votes pour :
- Votes contre :
- Abstentions :

15. Actualisation du tableau des effectifs

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Le Président rappelle à l'Assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Comité Syndical de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

La délibération doit préciser les grades correspondants aux emplois créés.

Considérant le tableau des effectifs et des emplois adopté par le Comité Syndical le 11 décembre 2025 ;

Considérant qu'il convient d'actualiser le tableau des effectifs ;

15. Actualisation du tableau des effectifs

Il est proposé au Comité Syndical, après en avoir délibéré, de décider :

- **De créer un poste de Gestionnaire des Marchés publics** sur un Grade de **Rédacteur Territorial** ;
- **De supprimer le poste de Rédacteur Principal de 2^{ème} classe** affecté de l'emploi de gestionnaire des marchés et assemblées ;
La personne qui sera recrutée sur ce poste est Rédacteur Territorial.
- **De créer un poste de Responsable des Assemblées** sur un Grade **d'Attaché Territorial**.
Les missions de ce poste de Responsable des Assemblées, administratif de Catégorie A, Attaché Territorial, seront les suivantes :
Assurer le bon déroulement des instances délibérantes chez Soluris, notamment le Comité Syndical, le Bureau Syndical, le Comité Social Territorial et veiller à la qualité réglementaire des décisions et des actes. Assurer également le suivi des actions des assistants de prévention et d'accompagnement dans leurs démarches.
- **De créer un poste de Directeur de l'Exploitation sur une grade de catégorie A Technique, Ingénieur Territorial.**
Afin de permettre la nomination d'un agent promu dans le cadre de la promotion interne 2026
- **De créer un poste Technicien Systèmes et Réseaux sur une grade de catégorie C Technique, Agent de Maîtrise.**
Afin de permettre la nomination d'un agent promu dans le cadre de la promotion interne 2026

15. Actualisation du tableau des effectifs

- **Que le tableau des effectifs est par conséquent modifié à compter du 5 février 2026 conformément au tableau présenté aux pages suivantes**
- **De préciser que :**

Ces emplois pourraient éventuellement être occupés par des agents contractuels recrutés à durée déterminée.

- **Que Monsieur le Président est autorisé à procéder aux déclarations de vacances de postes et prendre toutes les dispositions relatives aux recrutements.**
- **Que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.**

15. Actualisation du tableau des effectifs

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 05 FEVRIER 2026

TABLEAU DES EFFECTIFS		AU 05/02/2026					
CATÉGORIE / CADRE D'EMPLOI - GRADE			Postes Ouverts	Pourvus	Pourvus Titulaires	Pourvus Contractuels	Contractuel Type contrat
EFFECTIF TOTAL (permanent + non permanents)			66	62	36	26	
<u>EMPLOIS PERMANENTS</u>			63	60	36	24	
FILIERRE ADMINISTRATIVE			23	21	16	5	
A / Attachés - Attaché Territorial			6		4	1	
35/35ème	Directrice Générale		1		1		
35/35ème	Adjointe Direction des ressources		1		1		
35/35ème	Responsable Communication		1		1		
35/35ème	Directrice des ressources		1		1		
35/35ème	Responsable des Assemblées	Création	1				
35/35ème	Responsable Service Conseil et Relation aux Adhérents		1			1	332-8-2
B / Rédacteurs - Rédacteur Principal 1ère classe			3		2	1	
35/35ème	Experte Fonctionnelle Métier		1		1		
35/35ème	Experte Fonctionnelle Métier		1		1		
35/35ème	Chargée de support administrateur fonctionnel		1			1	332-12
B / Rédacteurs - Rédacteur Principal 2ème classe			1		1	0	
35/35ème	Responsable Finances		1		1		
35/35ème	Gestionnaire Marchés Assemblées	Suppression	0		0	0	
35/35ème	B/Rédacteurs - Rédacteur Territorial		5		2	2	
35/35ème	Expert fonctionnel métier		1		1		
35/35ème	Assistante Gestion RH et Assemblées		1		1		
35/35ème	Gestionnaire Marchés publics	Création	1				
35/35ème	Chargée de Communication		1			1	332-8.2
35/35ème	Gestionnaire Administrative des ventes		1			1	332-8.2

15. Actualisation du tableau des effectifs

CATÉGORIE / CADRE D'EMPLOI - GRADE			Postes Ouverts		Pourvus Titulaires	Pourvus Contractuels	Contractuel Type contrat
C / Adjoints Administratifs - Adjoint Administratif principal 1ère classe			6		6	0	
35/35ème	Assistante de gestion financière comptable et paie		1		1		
35/35ème	Conseillère fonctionnelle métier		1		1		
35/35ème	Experte Fonctionnelle Métier		1		1		
35/35ème	Coordinatrice Logistique		1		1		
35/35ème	Conseillère fonctionnelle métier		1		1		
35/35ème	Gestionnaire qualité conformité des données liées à l'activité achat revente		1		1		
C / Adjoints Administratifs - Adjoint Administratif principal 2ème classe			1		1	0	
35/35ème	Assistante de Direction		1		1		
C/Adjoints Administratifs - Adjoint Administratif Territorial			1		0	1	
35/35ème	Assistant de Facturation		1			1	332-8.2

15. Actualisation du tableau des effectifs

FILIERE TECHNIQUE		FILIERE TECHNIQUE	40	39	20	19	
A / Ingénieurs - Ingénieur Hors classe			1		1	0	
35/35ème	Directrice Generale Adjointe		1		1		
A / Ingénieurs - Ingénieur Principal			1		1	0	
35/35ème	Responsable SIG		1		1		
A / Ingénieurs - Ingénieur Territorial			8		2	6	
35/35ème	Responsable Confiance Numérique RSSI DPO		1		1		
35/35ème	Responsable Plateforme et données		1		1		
35/35ème	Conseillère Formatrice RGPD		1			1	332-8.1
35/35ème	Adjoint Confiance Numérique		1			1	332-8.2
35/35ème	Conseiller juridique à la protection des données		1			1	332-8.2
35/35ème	Administratrice GPF17 Chargée de projet SIG		1			1	332-10
35/35ème	Conseiller formateur RGPD		1			1	332-8.1
35/35ème	Directeur Transition numérique		1			1	332-8.2
35/35ème	Directeur de l'Exploitation	Création	1				
B / Techniciens - Technicien Principal 1ère classe			3		3	0	
35/35ème	Directeur de l'Exploitation		1		1		
35/35ème	Expert Fonctionnel Métier		1		1		
35/35ème	Conseiller technique		1		1		
B / Techniciens - Technicien Principal 2ème classe			2		1	0	
35/35ème	Conseillère Fonctionnelle métier		1		1		
35/35ème	Directeur de l'exploitation		1		0	0	

15. Actualisation du tableau des effectifs

B / Techniciens - Technicien Territorial		10		3	7	
35/35ème	Conseiller Territorial Relation Adhérents	1		1		
35/35ème	Responsable Experts Fonctionnels métier	1		1		
35/35ème	Conseiller technique	1		1		
35/35ème	Conseiller numérique de proximité	1			1	332-8.2
35/35ème	Gestionnaire Administrative des ventes	1			1	832-8.2
35/35ème	Chef de projets expérience utilisateurs et accessibilité	1			1	332-8.2
35/35ème	Expert Fonctionnel Métier	1			1	332-8.2
35/35ème	Coordinateur logistique / Conseiller Technique	1			1	332-8.2
35/35ème	Technicien Systèmes et réseau	1			1	332-8.2
35/35ème	Responsable Proximité	1			1	332-8.2

15. Actualisation du tableau des effectifs

CATÉGORIE / CADRE D'EMPLOI - GRADE			Postes Ouverts	Pourvus	Pourvus Titulaires	Pourvus Contractuels	Contractuel Type contrat
C/ Agents de maîtrise - Agent de Maîtrise			2		2	0	
35/35ème	Conseillère fonctionnelle métier		1		1		
35/35ème	Conseiller technique		1		1		
35/35ème	Technicien Systèmes et réseau	Création	1				
C / Adjoints Techniques - Adjoint Technique principal de 1ère classe			1		1	0	
35/35ème	Conseiller technique		1		1		
C / Adjoints Techniques - Adjoint Technique principal de 2ème classe			5		4	1	
35/35ème	Conseiller technique		1		1		
35/35ème	Technicien Systèmes et réseau		1		1		
35/35ème	Chargé Support Centre de service		1		1		
35/35ème	Chargé Support Centre de service		1		1		
35/35ème	Conseiller Territorial Relation Adhérents		1			1	332-8.2
C / Adjoints Techniques - Adjoint Technique Territorial			7		2	5	
35/35ème	Conseiller Territorial Relation Adhérents		1		1		
35/35ème	Conseillère fonctionnelle métier		1		1		
35/35ème	Conseiller technique		1			1	332-8.2
35/35ème	Chargée Support Centre de service		1			1	332-8.2
35/35ème	Chargé Support Centre de service		1			1	332-8.2
35/35ème	Conseiller Technique		1			1	332-8.2
35/35ème	Conseiller Technique		1			1	332-8.1
EMPLOIS NON PERMANENTS			3		0	2	
C / Adjoints Techniques - Adjoint Technique Territorial			2		0	2	332-24/26
35/35ème	Contrats de projets Conseillers numériques		2			2	
A/ Ingénieurs / Ingénieur Territorial			1		0	0	
35/35ème	Contrat de Projet Chargé(e) de mission Stratégie Numérique		1		0	0	332-24/26

15. Actualisation du tableau des effectifs

VOTE

- Votes pour :
- Votes contre :
- Abstentions :

Composition de Soluris

A noter:

Délibération soumise au CS du 11/12/2026 mais non transmise au contrôle de légalité car:

- l'EPAI de Saintonge (issu de la fusion des EHPAD de l'Ouche des Carmes et de La Châtellenie) n'a pas fourni sa délibération de demande d'adhésion, il bénéficiera d'une convention de prestation de services en attendant
- Les EHPAD ne sont pas adhérents à part entière donc ne peuvent être retirés
- Il est proposé de retirer le CCAS de Néré qui est dissout

16. Composition de Soluris

INTRODUCTION

À la suite du précédent Comité Syndical du 10 avril 2025, le nombre des membres de Soluris était établi à 565.

I/. NOUVELLES ADHÉSIONS

- Sans objet

II/. STRUCTURES NOUVELLES ISSUES DES FUSIONS / REGROUPEMENTS

- Sans objet

III/. CHANGEMENT / RECTIFICATION DE DENOMINATION

- Sans objet

IV/. RETRAITS / DISSOLUTIONS

- CCAS de Néré (suppression au 31/12/2025 suite à la délibération du CCAS de Néré en date du 04 novembre 2025)

Il est proposé aux membres du Comité Syndical

- D'approuver le retrait du CCAS de Néré ;
- D'approuver la mise à jour de la liste des adhérents de Soluris en conséquence et ainsi l'établir à 564 membres.

16. Composition de Soluris

VOTE

- Votes pour :
- Votes contre :
- Abstentions :

17. Modification du règlement de la flotte automobile

Le Comité Syndical,

Vu la délibération n°202444 du Comité Syndical du 5 décembre 2024 portant règles de remisage des véhicules et répartition de la flotte automobile,

Vu l'avis rendu par le Comité Social Territorial du 18 novembre 2024,

Vu l'avis rendu par le Comité Social Territorial du 25 septembre 2025,

Vu la délibération du Comité Syndical n° 202552 du 25 septembre 2025,

Vu l'avis rendu par le Comité Social Territorial du 4 décembre 2025,

Considérant qu'il a été demandé en Comité Social Territorial de préciser les conditions d'usage des véhicules à 2 roues en cas d'usage d'un véhicule personnel pour un usage professionnel,

17. Modification du règlement de la flotte automobile

Décide d'ajouter, après l'article ci-dessous du règlement d'usage des véhicules :

III. Utilisation du véhicule personnel pour les besoins de services :

Toute utilisation du véhicule personnel de l'agent pour effectuer un déplacement professionnel devra être autorisée au préalable par son supérieur hiérarchique. Ces cas devront demeurer tout à fait exceptionnels.

la formulation suivante :

« L'usage des véhicules à 2 roues (motos, vélo, trottinettes, etc.) ne sont pas autorisés dans le cadre d'un usage professionnel, Soliris souhaitant garantir un niveau maximal de sécurité de ses agents lors des déplacements dans le cadre de leurs missions. »

17. Modification du règlement de la flotte automobile

VOTE

- Votes pour :
- Votes contre :
- Abstentions :

18. Révision de la charte télétravail

Vu la Charte du télétravail actuellement en vigueur, initialement délibérée par le Bureau Syndical du 14 février 2019 (n°2019.3)

Vu l'avis du Comité Social Territorial du 5 juin 2025 rendu sur le bilan du télétravail chez Soluris,

Considérant la demande de révision des élus de la Charte du télétravail en vigueur, notamment sur les points suivants :

- La quotité
- Le(s) lieu(x) d'exercice
- Les horaires

Considérant la constitution d'un groupe de travail d'agents volontaires pour travailler sur le projet de Charte ;

Considérant les réunions du groupe de travail avec les élus référents aux ressources humaines de Soluris pour valider un projet de Charte ;

Considérant le projet de Charte annexé ;

18. Révision de la charte télétravail

[Lien charte](#)

[Lien charte 5/02/2026](#)

Il est proposé au Comité Syndical, après en avoir délibéré, de décider :

- D'approuver le projet de Charte tel que présenté en annexe
- D'informer les agents de la nouvelle Charte encadrant les conditions d'exercice du télétravail applicable chez Soluris
- De fixer sa date d'entrée en vigueur au 1^{er} mars 2026

18. Révision de la charte télétravail

VOTE

- Votes pour :
- Votes contre :
- Abstentions :

D. Actualités et informations

1. Présentation du Rapport Social Unique (RSU) 2024

Proposition d'analyse 2022-2024

D. Actualités et informations

2. Renouvellement des instances de gouvernance (suite aux élections municipales)

D. Actualités et informations

3. Révision de l'homologation RGS de Soluris

E. Questions diverses



Prochaine Assemblée :

COMITÉ SYNDICAL
le 11 juin 2026

Merci de votre attention
et à bientôt !

